

DOSSIER D'INSCRIPTION – ANNEE 2026-2027

NOM :

Classe :

Prénom :

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que votre enfant a été affecté au Lycée André CUZIN à Caluire et Cuire pour l'année scolaire 2026/2027.

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription de votre enfant à compléter, signer et à rapporter avec les pièces demandées.

Ce dossier doit obligatoirement contenir :

- La fiche de renseignements
- Les 4 fiches infirmerie
- La fiche d'inscription à l'intendance (même si l'élève est externe) remplie et signée
- L'autorisation d'accès au restaurant scolaire par biométrie (ou une photo d'identité couleur)
- Le bon de commande Pass Région
- Fiche de candidature aux instances du lycée
- Respect de la laïcité
- Fiche allocation de stage
- Fiche droit à l'image (à compléter et à signer au verso de ce dossier)
- Fiche d'inscription à l'Association Sportive

Il vous faudra également joindre OBLIGATOIREMENT à ce dossier :

- 3 photos d'identité récentes de moins de 3 mois (avec nom, prénom et classe au verso)
- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, ...)
- Un RIB du responsable légal, en charge de l'élève et demandeur de bourse - **même si l'élève est externe**
- L'attestation de prise en charge (élèves placés en foyers ou en associations uniquement)
- La photocopie du livret de famille (**toutes les pages**)
- La photocopie du carnet de vaccination (situation vaccinale à jour)
- 15 € à l'Association sportive (facultatif)

En cas de divorce ou de séparation, merci de joindre au dossier :

- L'ordonnance de non conciliation (*avant prononcé du divorce*) ou du jugement de divorce.
Pour préserver la confidentialité des motifs de séparation, le parent peut ne produire que la 1^{ère} et dernière page ainsi que la partie de la décision portant sur la garde et sur l'exercice de l'autorité parentale.

Pour information : il n'y a pas de liste de fournitures. Chaque enseignant communiquera aux élèves une liste à la rentrée scolaire.

Le Proviseur

K. GUECHI

ATTESTATION AUTORISANT L'EXPLOITATION DE MON IMAGE A DES FINS INFORMATIVES

Je soussigné(e)

Responsable légal de

Né(e) le..... à

Domicilié(e)

Scolarisé(e) pendant l'année 2026/2027 dans l'établissement :

LP André CUZIN CALUIRE EN CLASSE DE :

Déclare avoir pris connaissance de l'article 9 du Code Civil* qui protège les éléments de ma vie privée, et notamment mon droit à l'image, et en conséquence

☐ autorise

☐ n'autorise pas

Les photographes de presse à le photographier ou le filmer lors de la visite de presse organisée le et à utiliser son image dans différents supports écrits ou audio-visuels à des fins informatives.

Fait à.....

Le.....

Pour servir et valoir ce que de droit Signature :

* Rappel de l'article 9 du Code Civil :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à la vie privée ; ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé. »

BESOIN D'AIDE POUR PAYER DES FRAIS LIÉS À LA SCOLARITÉ ?

LE LYCEE PEUT VOUS ACCOMPAGNER GRÂCE AU



Fonds social Lycéen

UNE AIDE POUR QUI ?

L'aide s'adresse à tous les lycéens (hors apprentis et GRETA) quelle que soit leur situation (à l'exception des élèves en foyer)
Le fonds social s'adresse également aux élèves de 3PPM et UPE2A

UNE AIDE POUR QUOI ?

En priorité pour :
Cantine et Internat
Transport scolaire
Fournitures scolaires
Vêtements
Sorties scolaires
Santé
...

COMMENT DEMANDER L'AIDE ?

Un dossier peut être retiré auprès de l'assistant social ou de l'intendance
Sauf cas d'urgence, le dossier est étudié de façon anonyme par la commission de fonds social de l'établissement, présidée par le Chef d'établissement.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES DE

Assistant social : samuel.fayol@ac-lyon.fr
Intendance : 04.72.27.49.95
secretariat.intendance.0692968b@ac-lyon.fr

INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Elèves domiciliés sur Lyon et en métropole

L'abonnement *Pass scolaire 2026-2027* se fait en ligne sur le site : www.tcl.fr/rentree ou directement en agences TCL

Pour les élèves boursiers : fournir la notification originale d'attribution de bourse définitive ou provisoire de l'inspection académique **ou** le formulaire TCL « justificatif donnant droit à un abonnement Solidaire » délivré par l'établissement scolaire courant novembre

Elèves domiciliés dans l'Ain ou la Loire

Les inscriptions se font directement sur le site internet laregionvoustransporte.fr dans la rubrique « En car scolaire » puis sur la page du département de résidence.

La période des inscriptions scolaires est fixée du 2 juin 2026 au 19 juillet 2026. Au-delà du 19 juillet, l'inscription restera possible mais une majoration de 30 € sera appliquée, sauf cas particuliers (affectation tardive, déménagement, etc.) dûment justifiés.

Attention il n'y a pas de reconduction automatique de l'inscription, celle-ci doit être faite chaque année sur le site laregionvoustransporte.fr

BOURSE DES LYCEES

Année scolaire 2026/2027

Vous pouvez consentir à l'étude automatique de votre droit à la bourse lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant au lycée pour l'année scolaire 2026-2027.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

-consentir à l'étude automatique de votre droit à bourse, pendant la période d'inscription ou de "réinscription" (juin – début juillet).

-compléter vos données d'état-civil élargi (nom et prénoms, date et lieu de naissance, ainsi que celles de votre concubin éventuel) afin de permettre la récupération des données fiscales nécessaire à l'examen de la demande de bourse

-être dispensé de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire 2026 et les rentrées scolaires suivantes grâce à la conservation de votre consentement

Si vous avez donné votre consentement à la rentrée scolaire 2025, vous n'avez donc aucune démarche à faire : votre consentement est conservé pour que votre droit à la bourse soit étudié automatiquement à la rentrée 2026.

Pour les parents n'ayant pas consenti à l'étude automatique de leur droit à la bourse : la demande de bourse doit obligatoirement être déposée chaque année.

La demande de bourse peut se faire en ligne ou à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale de lycée, téléchargeable pour l'année scolaire 2026-2027

Pour faire une demande en ligne, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au [portail Scolarité-Services](#) du **1^{er} septembre 2026 au 16 octobre 2026 inclus**.

En tant que parent d'élèves vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour chacun de vos enfants scolarisés en collège public, en lycée public ou en EREA ;
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- imprimer ou télécharger un accusé de réception ;
- obtenir une estimation de votre droit à bourse à la fin de la saisie.

Deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à [Scolarité-Services](#) :

- se connecter avec votre compte [EduConnect](#) (disponible au secrétariat élèves)
- se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou votre compte de l'Assurance maladie ou l'identité numérique, ou Mobile Connect et moi, ou msa.fr.

Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de lycée ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)

du lundi au vendredi de 8h à 20h

en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr

RENTRÉE 2026/2027

1. RENTRÉE DES ÉLÈVES

Tous les élèves doivent être en possession d'un cartable, d'une trousse, de stylos et de feuilles sous peine de ne pas se voir être acceptés au lycée

Classes	Date	Horaires
3 ^e Prépa Métiers CAP 1 ^{ère} année Bac Pro Secondes	Mardi 1er septembre 2026	De 9 h à 12h et de 14 h à 16 h
3PPM – 1CAP et 2PRO	Mercredi 2 septembre 2026 : pas de cours	
CAP 2 ^{ème} année Bac Pro Premières Bac Pro Terminales	Mercredi 2 septembre 2026	De 9 h à 12h

DEBUT DES COURS : MERCREDI 3 SEPTEMBRE SELON L'EMPLOI DU TEMPS

Réunion des parents – Présentation des familles de métiers		
2MEM	Mardi 15 septembre 2026	18h00 en salle Jacques Blanc
2MCDB	Mardi 15 septembre 2026	18h00 en salle Fortoul
3PPM	Jeudi 17 septembre 2026	18h00 en salle Jacques Blanc
2MTE	Jeudi 24 septembre 2026	18h00 en salle Jacques Blanc
2MTETC (groupe MTE 3 – 2 TCB)	Jeudi 24 septembre 2026	18h00 en salle Fortoul

Tous les responsables légaux seront reçus en fin de 1^{er} trimestre pour la remise des bulletins

2. HORAIRES

Les cours ont lieu du lundi au vendredi inclus, de 8h00 à 17h50, avec interruption de 1h ou 2h pour le repas. L'emploi du temps est inscrit obligatoirement sur le carnet de correspondance, en début d'année.

3. TCL

Pour les familles percevant une bourse nationale, la notification de bourse vous sera adressée par mail courant novembre.

ATTENTION : Vérifiez que vous avez bien renseigné à l'établissement votre adresse mail.

4. ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance est obligatoire et à remettre au Professeur Principal au plus tard le vendredi 19 septembre :

- pour pouvoir participer aux activités extérieures à l'établissement (musées, visites d'entreprises, chantiers, expositions)
- pour les dommages dont l'enfant serait l'auteur (assurance responsabilité civile)
- pour les dommages qu'il pourrait subir (assurance individuelle accidents corporels)

5. ASSOCIATION SPORTIVE

Les activités proposées dans le cadre de l'Association Sportive sont principalement : le futsal / le basket / la musculation...ou autre selon la demande). Elles sont proposées le mercredi après-midi ou entre 12h et 13h en semaine. Les membres de l'Association Sportive pourront également participer à des championnats les mercredis après-midi et autres sorties (raid, ski...). La cotisation à l'Association Sportive est de 15 euros.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIECLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées** dans le cadre de **l'exécution d'une mission d'intérêt public** au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6ème, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée.

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr.

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courrier, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à :
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à :
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75357 PARIS CEDEX 07.

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2026-2027

Formation :

Classe :

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVENom de famille* (1) : Sexe* : F ☐ M ☐

Nom d'usage (2) : Né(e) le* : ____ / ____ / ____

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Pays de naissance* : Département de naissance* (4) : ____

Commune de naissance* (4) : Nationalité* :

L'élève habite* (5) : Chez

Ou possède sa propre adresse

Code postal : ____ Commune :

Pays : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* : A contacter en priorité : ☐

Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent).

Nom de famille* : Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : ____ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : ____ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐Lien avec l'élève* : A contacter en priorité : ☐Nom de famille* : Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : ____ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : ____ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVEA contacter en priorité : ☐

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

Adresse* :
.....
.....

Code postal* : _ _ _ _ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de recevoir des SMS : ☐

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous ☐

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : _ _ _ Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : _ _ _ Commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature :

AUTORISATION DE SOINS :**AUTORISATION DE SORTIE D'UN ELEVE :**

Je soussigné :
 Demeurant :
 Père,mère,tuteur,de l'élève :
 Autorise mon enfant à rentrer seul à la maison en cas de maladie ou d'accident bénin après en avoir été avisé par l'Administration du Lycée.

Fait le :/...../.....

Signature du représentant légal :

AUTORISATION D'HOSPITALISATION ET D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE :

Je soussigné :
 Demeurant :
 Père,mère,tuteur,de l'élève :
 Autorise l'Administration du Lycée à prendre toutes les mesures utiles pour une hospitalisation, une intervention ou des soins, en cas d'urgence.
 Toutefois, en cas d'extrême urgence, les pompiers seront libres de choisir l'hôpital le plus proche.

N° de téléphone en cas d'urgence :/...../...../...../.....

Fait à : le :/...../ 20.....

Signature du représentant légal :

En cas d'appel en urgence d'un médecin les frais médicaux restent à la charge de la famille
 Ces autorisations sont valables pour toute la scolarité de l'élève dans cet établissement.

REMARQUES :**DISPENSE D'E.P.S :**

Seuls seront acceptés les certificats d'inaptitude à la pratique de l'E.P.S. instaurés par le décret 88-977 du 11 octobre 1988.
 Certificats à réclamer à l'infirmerie (pour toute inaptitude de plus de 3 mois).

VACCINATIONS :

La vaccination **antitétanique** est nécessaire. Son absence peut interdire l'entrée de l'atelier, de certains travaux pratiques ou de stages.

Nous fournir une photocopie des vaccinations : DTPolio rappel datant de moins de 5 ans,
B.C.G

LYCEE DES METIERS ANDRE CUZIN
 42 Chemin de Crépieux
 69300 CALUIRE ET CUIRE
 04 72 27 49 94

PHOTO

FICHE D'URGENCE INFIRMERIE 2026-2027

NOM : CLASSE :

PRENOM :

Né le :/...../..... à :

Nationalité :

N° de Sécurité Sociale de l'élève :

Afin de pouvoir vous prévenir en cas de besoin :

TELEPHONE DU RESPONSABLE :/...../...../...../.....

Responsable légal : Père et mère ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐
 Situation des parents : Mariés ☐ Divorcés ☐ Séparés ☐ Célibataires ☐
 PACS ☐ Remariés (Père- Mère) (1) ☐

Nom et Prénom du père :

Adresse :

N° de téléphone :/...../...../...../.....

Profession :

Adresse et téléphone du lieu de TRAVAIL :

..... Tel :/...../...../...../.....

Nom et Prénom de la mère :

Adresse (2) :

N° de téléphone (2) :/...../...../...../.....

Profession :

Adresse et téléphone du lieu de TRAVAIL :

..... Tel :/...../...../...../.....

Nom et prénom du responsable si ce n'est pas les parents :

.....

Adresse :

(1) rayer la mention inutile

(2) si elle est différente de celle du père



FICHE CONFIDENTIELLE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX 2026-2027

Nom : Prénom :

Classe à la rentrée 2026 : Date de naissance :

Madame, Monsieur,

Vous signalez, chez votre enfant des observations particulières que vous avez jugé utiles de porter à notre connaissance : troubles des apprentissages (dyslexie, dysorthographe etc.) ou un problème de santé qui nécessite peut-être la prise de médicaments ou des aménagements durant le temps scolaire.

Merci de compléter cette fiche et de prendre contact avec l'infirmière scolaire dès la rentrée.

➤ **Votre enfant a-t-il bénéficié d'une priorité médicale pour son affectation en Lycée Professionnel ?**

☐ OUI ☐ NON

➤ **Votre enfant est –t-il atteint d'une pathologie ?** ☐ OUI ☐ NON

Si OUI Laquelle ?

Joindre dans ce cas **une copie des bilans médicaux et des ordonnances récentes** sous pli cacheté et confidentiel pour le médecin scolaire.

➤ **Votre enfant présente-t-il des troubles des apprentissages ?** ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, lesquels ?

➤ **Votre enfant a-t-il bénéficié de la mise en place d'aménagements scolaires durant l'année 2025/2026 ?**

☐ Néant ☐ PAI : Projet d'Accueil Individualisé ☐ PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé ☐ 1/3 temps

☐ PPS : Projet Personnel de Scolarisation (accompagnement par une AESH ...) Si oui, joindre une copie de la dernière notification de la MDPH

☐ PPRE (Parcours personnalisé de Réussite Educative)

Souhaitez-vous que ces aménagements soient renouvelés pour la rentrée 2026/2027 ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, prendre contact avec l'infirmière scolaire.

Sans demande de votre part, les protocoles rédigés en 2025/2026 ne seront pas reconduits automatiquement.

➤ **L'élève a – t – il bénéficié d'aménagements lors d'examens antérieurs ?** ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, merci de nous fournir la photocopie de la dernière notification d'aménagements.

Date et signature de l'élève :

Date et signature du responsable légal :

Année scolaire 2026-2027

QUESTIONNAIRE MÉDICAL INITIAL

A remplir par les parents ou responsables légaux

Classe :

Section :

Dans le cadre de sa formation professionnelle, votre enfant va effectuer des travaux réglementés.

Une autorisation de l'inspection du travail est nécessaire (article R4153-40 du code du travail, modifié par décret N°2016-1908 du 27 décembre 2016) pour les élèves de 15 à 18 ans.

Un avis médical d'aptitude établi par le médecin de l'établissement est obligatoire.

Le questionnaire ci-dessous est à compléter et à remettre sous pli cacheté au service médical de l'établissement. Votre enfant pourra le remettre au médecin le jour de la visite médicale, accompagné du carnet de santé, du carnet de vaccinations et de la copie de tout document utile

Nom et prénom de l'élève :

Né(e) le :

Téléphone(s) :

1. Maladies ou hospitalisations antérieures

- A-t-il déjà fait des convulsions ou des crises d'épilepsie ? ☐ oui ☐ non
si oui, à quel âge ?
- A-t-il eu d'autres maladies ? ☐ oui ☐ non
si oui, précisez
- A-t-il eu des accidents ? ☐ oui ☐ non
si oui, précisez
- A-t-il été opéré ? ☐ oui ☐ non
si oui, précisez.....



2. Etat de santé actuel

Actuellement, présente-t-il

- de l'asthme ? ☐ oui ☐ non
- de l'eczéma, de l'urticaire, une allergie ? ☐ oui ☐ non
si oui, précisez
- des malaises ou des pertes de connaissance ? ☐ oui ☐ non
si oui, précisez
- des problèmes de dos ou d'articulation ? ☐ oui ☐ non
si oui, précisez

Est-il suivi par

- un médecin spécialiste ? ☐ oui ☐ non
si oui, précisez
- un psychologue ou un psychiatre ? ☐ oui ☐ non
- un autre professionnel de santé ? ☐ oui ☐ non
si oui, précisez

Suit-il un traitement médicamenteux ?

☐ oui ☐ non

si oui, précisez

Un dossier MDPH est-il en cours pour votre enfant

☐ oui ☐ non

Avez-vous d'autres points à signaler ?.....

.....

3. Vaccinations

Il est rappelé que l'aptitude aux travaux règlementés est conditionnée par une situation vaccinale à jour au regard des obligations prévues par la Loi.

4. Information importante !

La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences importantes et entraîner **une inaptitude** à la poursuite de la formation professionnelle dispensée pendant le temps nécessaire.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

A..... le.....

Signature de l'élève

Signature des parents



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône



Année scolaire 2026 - 2027

A l'attention des parents ou des responsables légaux

**INFORMATION RELATIVE A LA PROTECTION DES MINEURS EN
FORMATION PROFESSIONNELLE**

Madame, Monsieur,

Pour les besoins liés à sa formation professionnelle, votre (fils)(fille), pourra être affecté(e) à certains travaux réglementés par le code du travail.

Etant mineur, l'exécution des travaux interdits aux mineurs ne peut se faire que sur décision du chef d'établissement et information de l'inspection du travail.

Dans le cadre de cette procédure, votre (fils)(fille) sera convoqué(e) lors de sa première année de formation pour une visite médicale avec un médecin de l'Education Nationale. A l'issue de la visite médicale ou de l'entretien, un avis médical d'aptitude sera délivré. Pour les élèves en 2^e et 3^e années de formation, un questionnaire vous sera remis afin que vous puissiez signaler tout évènement médical survenu depuis la précédente visite médicale, il permettra au médecin éducation nationale de renouveler l'avis d'aptitude.

Conformément au code du travail, l'avis médical d'aptitude est indispensable pour autoriser l'élève mineur à travailler en atelier dans l'établissement ainsi que pour les périodes de formation en milieu professionnel. Si nous sommes amenés à constater l'absence sans motif valable (hospitalisation, évènement familial grave...) de votre enfant à une convocation, aucun avis médical ne pourra être fourni et le travail en atelier ne sera pas autorisé. La famille devra alors prendre rendez-vous au centre médico- scolaire du médecin de l'Education Nationale afin de se mettre en règle.

Je, soussigné (e), **père ou mère** :

de l'**élève** (nom/prénom) :

inscrit en classe de :

déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Date :

Signature :

INFORMATIONS 2026 / 2027

REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION ET INTERNAT

Le restaurant est labellisé « La Région dans mon assiette », label justifiant de sa qualité. Les convives doivent se présenter avec une tenue propre. Les vêtements d'atelier sont proscrits. Pour des raisons d'hygiène et sauf prescription médicale, il est interdit d'introduire des aliments dans l'établissement et de sortir de la nourriture de la salle à manger. La lutte contre le gaspillage doit être la préoccupation de chacun.

Pour les élèves du lycée, 3 possibilités s'offrent à eux : forfait 4 jours fixes dans la semaine ou 5 jours ou repas occasionnel à 6,95 €.

Pour les apprentis : repas à 1,80 €.

Pour les élèves en classe d'UPE2A : repas à 4,80 €.

ACCES AU SELF

L'accès est réservé seulement aux demi-pensionnaires et internes et interdit aux externes.

L'accès est possible par reconnaissance biométrique : l'élève disposera sa main dans le distributeur de plateau qui la scannera. Si vous vous opposez à ce système, une carte magnétique sera remise à l'élève à la rentrée scolaire en échange d'une photo couleur. Cette carte sur laquelle la photo doit être collée est nominative, valable pour toute la scolarité de l'élève et non transmissible. Si la carte est oubliée, l'élève mangera à la fin du service. Si la carte est perdue ou la photo retirée, l'élève devra s'acquitter rapidement de 3,00 € pour l'achat d'une nouvelle carte afin d'accéder à nouveau au self.

HORAIRES

La restauration scolaire est ouverte du lundi au vendredi de 11h55 à 13h50, en période scolaire. Le passage se fait en deux services :

- 1^{er} service : de 11h55 à 12h15 pour les élèves terminant les cours à 11h55
- 2^{ème} service : de 12h50 à 13h15 pour les élèves terminant les cours à 12h50

Les élèves arrivant à la restauration scolaire après 13h15 ne pourront plus y accéder.

TARIFS

L'inscription définitive à la restauration scolaire se fait **le jeudi 17/09/2026**, une fois l'emploi du temps de votre enfant connu. Elle est valable pour l'année scolaire entière et doit être renouvelée chaque année. Le changement de formule n'est possible que sur décision du chef d'établissement, après une demande écrite, transmise avant la fin de chaque trimestre pour une prise en compte le trimestre suivant.

2 formules de demi-pension sont proposées aux élèves :

1) FORFAIT ANNUEL 4 JOURS ou 5 JOURS avec ses remises d'ordre (cf Remises – Aides – Bourses)

L'établissement offre la possibilité de s'inscrire à la cantine sur 5 jours ou 4 jours définis à partir du 17/09/26 (modalités transmises ultérieurement). **L'inscription est définitive pour toute l'année scolaire, que les repas soient pris ou non.** Cette décision est dans l'intérêt des études des élèves et avantageuse financièrement pour ceux qui mangent régulièrement.

La facturation est effectuée par trimestre, quel que soit le nombre de repas pris au cours de la période. La facture est à régler dès réception.

ATTENTION : La demi-pension est conditionnée au paiement des factures. Le Lycée se réserve le droit d'annuler une inscription en cas de non-paiement des sommes dues.

2) TICKET :

Cette formule permet à l'élève de fréquenter la restauration scolaire occasionnellement selon ses besoins. Les repas sont payables d'avance et déduits à chaque passage de l'élève. Un seul passage par jour est autorisé pour les élèves.

NB : Le compte doit être crédité d'un repas minimum pour délivrer un plateau. A défaut, l'élève sera refusé au restaurant scolaire.

Les repas sont à régler en avance et au plus tard le jour même avant 11h00 si l'Intendance est ouverte, en espèces ou chèque à l'ordre du l'Agent comptable du Lycée A. CUZIN (minimum de 10 repas).

TARIFS 2026 (susceptibles d'augmenter en 2027)

Formule	Trimestre Janv/Mars	Trimestre Avril/Juin	Trimestre Sept/Déc	Ticket	Observations
Forfait 5 jours	191,36 €	195,04 €	250,24 €		640 € à l'année (max pour un élève présent toute l'année sans stage)
Forfait 4 jours	170,10 €	170,10 €	222,75 €		4 jours fixes par semaine
Tickets occasionnels				6,95 €	Payables d'avance par tranche de 10 repas (69,50 €)
Apprentis – Elèves GRETA				1,80 €	Déduction faite de l'aide au repas de l'AFRA ou GRETA Payables d'avance par tranche de 10 repas (18 €)
Elèves UPE2A				4,80 €	Payables d'avance par tranche de 10 repas (48 €) ou fin de trimestre si prise en charge par un Foyer

MODALITES D'INSCRIPTION

L'élève pourra manger dès réception de :

1. La fiche d'inscription remplie et signée par le responsable financier,
2. L'autorisation d'accès au restaurant scolaire par biométrie par le responsable légal OU d'une photo couleur,
3. Le règlement des tarifs au ticket OU l'attestation de prise en charge par un foyer OU par le service social de l'établissement.

MODALITES DE PAIEMENT

Attention : le prélèvement automatique n'est plus disponible depuis la rentrée 2025.

Le règlement peut s'effectuer à minima à la facturation ou mensuellement :

- **En espèces**, à déposer au service Intendance
- **Par chèque** à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée A. CUZIN, à déposer au service Intendance
- **En ligne** (virement ou carte bleue) depuis la rentrée 2025, à réception de la facture de cantine tous les trimestres sur le compte Educonnect du Responsable financier, sur le site :

[https://educonnect.education.gouv.fr/liste de mes services-paiement des factures](https://educonnect.education.gouv.fr/liste-de-mes-services-paiement-des-factures)

Une fiche explicative sera jointe au document pour faciliter vos démarches et disponible sur le site internet du lycée.

A défaut de règlement aux échéances indiquées, l'élève sera bloqué à la cantine si aucun contact ou accord avec la famille n'a été possible.

- **Cas particulier des foyers et structures d'accueil** : fournir dès l'inscription l'attestation de prise en charge des frais de cantine (cf fiche d'inscription).

Votre contact pour toute demande : secretariat.intendance.0692968b@ac-lyon.fr

INTERNAT

Il n'y a pas d'internat sur place au lycée André Cuzin, nous ne pouvons pas vous assurer une place dans les internats d'autres établissements. Il arrive que des élèves soient logés dans d'autres établissements au cas par cas. L'année dernière aucune place n'avait été disponible. Si vous souhaitez une place d'internat, contactez le secrétariat d'intendance au 04 72 27 49 95. L'internat coûte en moyenne entre 1 400 € et 1 750 € selon l'établissement (Lamarque, Camus, Fays...).

REMISES – AIDES - BOURSES

Tout trimestre commencé est dû en totalité. Une remise d'ordre (déduction des repas non consommés sur le montant du forfait 5 jours ou 4 jours) peut être octroyée dans les cas suivants :

- Périodes de Formation en Milieu Professionnel (si en dehors du calendrier, remettre une copie de la convention de stage à l'intendance),
- Absence de 6 jours ouvrés consécutifs minimum, justifiée par un certificat médical (remis à l'intendance),
- Exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou du service de restauration / hébergement,
- Fermeture exceptionnelle de la demi-pension ou de l'internat,
- Elève n'ayant pas cours en période des épreuves du BAC, définie par le Proviseur,
- Absence prolongée pour tout motif lié à la situation particulière de l'élève ou aux circonstances familiales, sur demande écrite du Responsable Légal et qui a été préalablement validée par le chef d'établissement.

L'inscription en cours d'année et le départ anticipé de l'établissement aura également pour effet une diminution du tarif au prorata.

Une demande d'aide exceptionnelle (Fonds social) peut être déposée auprès de l'Assistant social du Lycée : samuel.fayol@ac-lyon.fr.

La bourse est automatiquement retenue pour payer la facture du forfait. Si le montant de la bourse est supérieur à celui de la facture, l'excédent est versé automatiquement à la famille ; s'il est inférieur, une facture est transmise à la famille pour paiement du solde. Les élèves boursiers doivent fournir un RIB au nom du Responsable légal à qui la bourse a été attribuée.

Tous les documents sont disponibles sur le site internet du lycée dans l'onglet restauration :

<https://andre-cuzin.ent.auvergnerrhonealpes.fr/restauration/> .

FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Année 2026-2027

NOM DE L'ELEVE		PRENOM :
CLASSE en 2026-2027		Date de Naissance :
Nom et Prénom Responsable FINANCIER		
Nom et Prénom Responsable LEGAL (si différent)		
TELEPHONE fixe (Responsable)		Portable :
Mail (Obligatoire pour l'envoi des factures)		

Pour les élèves inscrits après la rentrée, date d'inscription à la demi-pension : _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'élève désigné ci-dessus, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la demi-pension, et demande son inscription à la demi-pension, **pour toute l'année scolaire du 1er septembre 2026 au 2 juillet 2027.** Cette inscription ne sera valable que si cette feuille remplie, datée et signée est remise avec les documents et règlements exigés selon les situations.

REGIME SOUHAITE

Le régime définitif sera à confirmer pour le 17 septembre 2026 au plus tard (modalités transmises ultérieurement).

Attention : L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur (accessible sur l'ENT) et le paiement des frais pour toute l'année. La désinscription en cours d'année ne sera pas possible.

☐ Demi-Pensionnaire au ticket hors UPE2A et APPRENTIS

Prix du repas : 6,95 €

Le dispositif repose sur un principe de paiement à l'avance et réservation 3 jours avant. Les élèves au ticket devront recharger leur carte par tranche de 10 repas (soit 69,50 € minimum) à l'intendance, par chèque ou espèces.

☐ Demi-Pensionnaire au ticket APPRENTIS

Prix du repas : 1,80 €

Le dispositif repose sur un principe de paiement à l'avance et réservation 3 jours avant. Les élèves au ticket devront recharger leur carte par tranche de 10 repas (soit 18,00 € minimum) à l'intendance, par chèque ou espèces. La déduction de l'aide de 3 € de l'organisme d'apprentissage est déduite.

☐ Demi-Pensionnaire au ticket UPE2A

Prix du repas : 4,80 €

Sous réserve d'une prise en charge du Fonds Social validée par l'assistant social du lycée OU d'une attestation nominative de prise en charge des frais de cantine de la structure (signée par responsable légal), la facturation des repas pris sera envoyée par mail en fin de trimestre. En cas de fin de prise en charge, la structure doit transmettre l'information par écrit à l'établissement sous peine d'être redevable de tout repas pris.

☐ Demi-Pensionnaire au forfait

Tarif : environ 640 € l'année

Vous aurez le choix d'un forfait à 4 jours définis ou 5 jours en fonction de l'emploi définitif. Facture envoyée au courant du trimestre au responsable légal financier.

☐ Interne

Selon les possibilités d'accueil (aucune place disponible l'année passée). Aucune place ne peut être garantie.

☐ Externe

L'élève ne mangera pas à la cantine.

Fait à : _____, le _____

Signature du Responsable Financier :



Autorisation d'accès au restaurant scolaire par contrôle biométrique

Lycée des métiers André Cuzin – *Année 2026-2027*

Je soussigné.e

Représentant.e légal.e de (Nom et Prénom de l'élève si mineur) :

.....

Né.e le / / En classe de

confirme mon consentement pour que la donnée biométrique « contour de la main » du jeune soit traitée
par l'établissement pour l'accès à la restauration scolaire.

Fait à : _____ , le _____

Signature du Responsable Financier ou l'élève majeur :

Précédée de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »

.....

RIB à coller : OBLIGATOIRE quelle que soit la situation de l'élève (demi-pensionnaire, interne ou externe) afin de pouvoir **vous verser la bourse ou effectuer un remboursement.**



Un élève qui aurait déjà un Pass Région en 2025-2026 (3PM, UPE2A, autre seconde) ne doit pas refaire un dossier pour 2026-2027. En effet, il sera bloqué par la Région et considéré « en Doublon ».

1. Déposer une demande de Pass' Region :

Suivre le lien suivant <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/beneficiaire/Views/Accueil.aspx>

OU

Scanner le QR code suivant :

Puis sélectionner « Déposer une demande de Pass' Region »



2. Charte d'engagement

Lire et accepter la charte d'engagement.

3. Compléter les informations et contacts du jeune

Nom / Prénom / Date de naissance / adresse mail / adresse postale / numéro de téléphone

4. Compléter les informations de l'établissement

- Dans la première barre de recherche : Choisir l'établissement.

Si l'élève est affecté au LPO André Cuzin, choisir : " LYCEE PROFESSIONNEL ANDRE CUZIN [CALUIRE-ET-CUIRE] [TLPU173]

- Dans la barre de recherche de filière :

Pour les élèves de 2nde BAC pro familles de métiers choisissez :

5 - 2NDE BAC PRO "FAMILLE" AVEC AIDE AU 1ER EQ. PRO EN LYCEE (HORS APPRENTIS)

Dans le libellé de la formation recherchez :

- > 2nde MTE - [40025500] Métiers des transitions numériques et énergétiques
- > 2nde MEM - [40000004] Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
- > 2nde MCDB - [40020006] Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics

Pour les élèves de 2nde BAC pro TCB choisissez :

6 - 2NDES PRO [...] CLASSIQUES - AVEC EQ. PRO - EN LYCEE (HORS APPRENTI)

Dans le libellé de la formation recherchez : "[40023404] TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS"

Pour les élèves de 3ème Prépa-métiers choisissez :

12 - 1ERE ANNEE CAP(+AGR) - [...] - 3E PREPA METIER - [...] SANS 1ER EQ PRO - LYCEE [...]

Pour les élèves de 1ère année de CAP choisissez :

11 - 1ERE ANNÉE DE CAP I] AVEC AIDES AUX ÉQUIPEMENTS PRO EN LYCÉE

Dans le libellé de la formation recherchez :

- > MAC - "[50023217] Maçon"
- > EL - "[50025523] Électricien"
- > PAR - "[50023327] Peintre - Applicateur de revêtement"
- > MIS - "[50023317] Monteur installations sanitaires"

5. Photo

Importer une photo OU en prendre une directement depuis le site (**type photo** d'identité) Valider
Vous pouvez apporter des modifications à la photo importée. Cliquer sur
« Appliquer »

COCHER LA CASE EN DESSOUS DE LA PHOTO AFIN DE FAIRE LIVRER LA CARTE AU LYCEE

6. Codes d'utilisation

Créer un code à 4 chiffres (sauf suite de chiffres : 1234/ sauf répétition même chiffre : 1111/ sauf 4 premiers chiffres de la date de naissance)

7. Informations légales

Lire les informations sur la protection de vos données Finaliser la
demande en cliquant sur « Envoyer ma demande »

! IMPORTANT !

Bien noter l'adresse mail associée au compte ET le N° de dossier
(Vous en aurez besoin pour vous connecter à l'espace bénéficiaire)

INFORMATIONS A CONSERVER PAR L'ELEVE OU LE REPRESENTANT :

Mot de passe

Code à 4 chiffres (pour le paiement avec la carte chez certains partenaires)

8. Validation de l'adresse mail

Cliquer sur le lien de confirmation figurant dans le courriel qui a été envoyé à l'adresse électronique associée au compte.

BRAVO !

Le compte a été créé, le lycée doit maintenant valider les informations avant de
déclencher la fabrication de la carte.

BON DE COMMANDE OBLIGATOIRE | Année 2026-2027

Caisse et EPI (Equipements de protection Individuelle)

Notre fournisseur: Technologie Services

Le lycée prend en charge la commande du matériel dont votre enfant a besoin.

Grace à la région Auvergne Rhône Alpes, le financement est directement effectué par votre Pass Région.

Pour commander votre Pass Région rendez-vous sur le site :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes>



Le Pass Région est à faire obligatoirement dès la réponse de votre affectation au lycée CUZIN pour avoir le matériel à la rentrée.



ESSAYAGE DES VETEMENTS et CHAUSSURES lors de l'inscription

Section d'inscription :

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Date de naissance de l'élève :

Email responsable :

Veste:

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

Tee-Shirt :

S	M	L	XL	XXL	XXXL
---	---	---	----	-----	------

Pantalon :

36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

ou

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

Chaussures :

36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Montant à prélever sur le Pass Région (à cocher) :

- ☐ CAP PAR 126 €
- ☐ CAP MIS 140 €
- ☐ CAP ELEC 108 €
- ☐ CAP MACON 126 €
- ☐ 2 BAC PRO MCDB 90 €
- ☐ 2 BAC PRO MEM 120 €
- ☐ 2 BAC PRO TCB 175 €
- ☐ 2 BAC PRO MTE 140 €
- ☐ 1 BAC PRO Passerelle à définir

Mme Mr responsable de l'élève
autorise le lycée André CUZIN à prélever la somme de la bourse au premier équipement sur le Pass Région.

Signature :

Candidature des représentants de parents d'élèves

NOM et prénom de l'élève :

CLASSE :

NOM et prénom du parent d'élève :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail : @

Accepte d'être représentant de parents d'élèves :

- Au CONSEIL D'ADMINISTRATION : OUI ☐ NON ☐
- Au CONSEIL DE CLASSE : OUI ☐ NON ☐

Signature :

NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2026-2027

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 141-5-1 (principe de laïcité), L 141-5-2, L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'École est laïque. Lieu de neutralité pour les personnels et de discrétion pour les élèves, l'École est un espace de transmission de savoirs et d'acquisition de connaissances scientifiques tout autant que d'émancipation où se forment les futures citoyennes et futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses, mais leur expression à l'École est encadrée, ce qui impose le respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves -ou étudiants inscrits dans un établissement scolaire du 2nd degré pour leur cursus supérieur- sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

INFORMATION SUR LE VERSEMENT DES ALLOCATIONS Année scolaire 2026-2027

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle
dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en
milieu professionnel

Conformément au décret n° 2023-765 du 11 Août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les pièces justificatives nécessaires au versement de cette allocation.

Si l'élève est mineur : il peut percevoir l'allocation sur son compte bancaire si son représentant légal l'autorise.

Dans ce cas, vous devez nous fournir :

- L'attestation ci-jointe dûment complétée
- Le RIB de l'élève
- Une copie de sa pièce d'identité
- Un document ¹ prouvant le lien entre l'élève et son représentant légal

Si les représentants légaux de l'élève mineur s'opposent au versement direct sur le compte de l'élève vous devez nous fournir :

- Une copie de la pièce d'identité du lycéen
- Un document prouvant le lien entre l'élève et son représentant légal
- Le RIB du compte sur lequel l'allocation sera versée
- La pièce d'identité du titulaire du compte bancaire

Si l'élève est majeur :

- Une copie de sa pièce d'identité
- Le RIB du compte bancaire

Dans le cas où l'élève serait dans une autre situation je vous invite à contacter le Bureau des Entreprises qui saura vous accompagner dans cette démarche.

MERCI DE PRIVILEGIER LE RIB DE L'ELEVE

¹ Livret de famille, acte de naissance, décision de justice...

Autorisation du représentant légal
Année scolaire 2026-2027

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la
valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Affaire suivie par :

Elodie PERRET

Responsable du
Bureau des
Entreprises

Lycée des métiers
André CUZIN

42 chemin de
Crépieux
69300 CALUIRE ET
CUIRE

Tel : 04 72 27 49 94
Ou : 07 44 78 10 54

bde.0692968b@ac-
lyon.fr

Je soussigné (e) (Nom, prénom) :

Représentant légal de l'élève mineur :

(Nom, prénoms)

Né(e) le _____ à _____

Inscrit au lycée André CUZIN situé 42 Chemin de Crépieux 69300 Caluire et Cuire

En classe de _____

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans
le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément au décret n° 2023-765 du 11 Août 2023 déterminant les montants et les
conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans
des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation
soit versée sur :

☐ Le compte bancaire de l'élève en tant que bénéficiaire
direct de l'aide (joindre RIB)

☐ Mon compte bancaire en tant que représentant légal (joindre RIB)

**Cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal
et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).**

En conformité avec ce choix :

- Je certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend l'élève..... sont exactes ;
- Je demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Date et signature du représentant légal

Cadre réservé à l'administration

- ☐ Payé le :
 - ☐ Chèque
 - ☐ Espèce
- ☐ Non payé



Année 2026 - 2027

FICHE D'INSCRIPTION

ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE ANDRE CUZIN

Cotisation

*Soit en espèce ou soit en chèque à l'ordre de l'association sportive du Lycée André Cuzin
(Nom, prénom et classe de l'élève inscrit au dos du chèque)*

15 EUROS

CRENEAUX :

Lundi 12h-13h
Mardi 12h-14h
Mercredi 13h-15h
Jeudi 12h-13h

ACTIVITES PROPOSEES :

A la demande des élèves

Futsal
Musculation
Badminton/Basket/volley

Compétitions UNSS :

Futsal, basket

Sorties RAID :

Biathlon, Raid urbain,
Raid plein nature

Tampon sur carnet de correspondance pour passer en priorité à la cantine quand tout est en règle

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (père / mère / tuteur)
autorise ma fille / mon fils née le classe :
à participer aux activités proposées par l'AS du Lycée.

L'élève s'engage à participer à l'AS avec respect et dans un esprit de fair play. Il sera présent aux compétitions pour lesquelles il s'est inscrit au préalable, ou le cas contraire, s'engage à prévenir un enseignant d'EPS de son absence.

Autorise le professeur responsable à utiliser le droit à l'image de mon enfant dans une visée pédagogique (affichage photos au gymnase / affichage au lycée lors des portes ouvertes / site du lycée / gazette du lycée / vidéo support).

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS (document au dos)

Fait à , le

Signature parent(s)/tuteur

Signature Elève

